

P R O F I L
DE L'INDUSTRIE

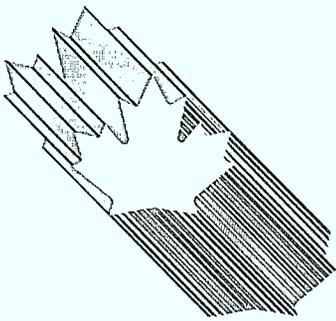


Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada

Bardeaux de bois

Canada



P R O F I L

DE L'INDUSTRIE

BARDEAUX DE BOIS

1988

AVANT-PROPOS



Étant donné l'évolution actuelle des échanges commerciaux et leur dynamique, l'industrie canadienne, pour survivre et prospérer, se doit de soutenir la concurrence internationale. Le profil présenté dans ces pages fait partie d'une série de documents qui sont des évaluations sommaires de la compétitivité de certains secteurs industriels. Ces évaluations tiennent compte de facteurs clés, dont l'application des techniques de pointe, et des changements qui surviendront dans le cadre de l'Accord de libre-échange. Ces profils ont été préparés en consultation avec les secteurs industriels visés.

Cette série est publiée au moment même où des dispositions sont prises pour créer le ministère de l'Industrie, des Sciences et de la Technologie, fusion du ministère de l'Expansion industrielle régionale et du ministère d'État chargé des Sciences et de la Technologie. Ces documents seront mis à jour régulièrement et feront partie des publications du nouveau ministère. Je souhaite que ces profils soient utiles à tous ceux que l'expansion industrielle du Canada intéresse et qu'ils servent de base aux discussions sur l'évolution, les perspectives et l'orientation stratégique de l'industrie.

Ministre

1. Structure et rendement

Structure

L'industrie canadienne des bardeaux de bois fournit des produits de qualité supérieure, généralement choisis en raison de leur aspect attrayant et de leur durabilité pour le recouvrement des toitures et le revêtement des murs extérieurs. Les bardeaux sont sciés à même des billots de bois; pour obtenir des bardeaux de fente servant à la construction des toits, des billots sont fendus en planchettes de 18 ou de 24 pouces (soit de 46 cm ou de 60 cm) de longueur et ensuite sciés en diagonale pour obtenir 2 bardeaux en biseau, à surface lisse.

Dans de nombreux pays, la fabrication des bardeaux de fente est faite à très petite échelle par la population rurale pour approvisionner les marchés locaux en matériaux de toiture. En Amérique du Nord, les bardeaux de fente sont des matériaux de prestige, souvent choisis par les architectes pour la finition des toitures des belles maisons, des boutiques de luxe, des églises et des bâtiments publics. La popularité de ce matériau est liée aux caractéristiques particulières du bois de cèdre : richesse des tons naturels, grain attrayant, facilité d'installation et d'entretien, enfin, durabilité.

Le Canada est le plus grand exportateur de bardeaux de bois au monde; en 1986, ses expéditions atteignaient 268 millions de dollars, dont 265 millions à destination des États-Unis. Cependant, les importations sont relativement négligeables. Cette industrie regroupe surtout des entreprises de propriété canadienne qui sont en général de faible envergure; de plus, il existe très peu d'intégration verticale avec les autres secteurs des produits forestiers. En 1986, quelque 260 scieries, employant environ 4 300 personnes, ont expédié pour 107 millions de dollars de bardeaux et 193 millions de dollars de bardeaux de fente. La production canadienne, représentant environ 2,8 p. 100 des expéditions des industries du bois, est écoulee presque exclusivement en Amérique du Nord.

Dans cette industrie, la principale matière première utilisée est le cèdre rouge de l'Ouest, vieux de 200 à 300 ans, qui ne pousse que dans la partie occidentale de l'Amérique du Nord. Près de 80 p. 100 des peuplements de cette essence se trouvent en Colombie-Britannique, dont les réserves pourraient alimenter, pendant 50 à 100 ans, les niveaux actuels de production de bardeaux de bois.

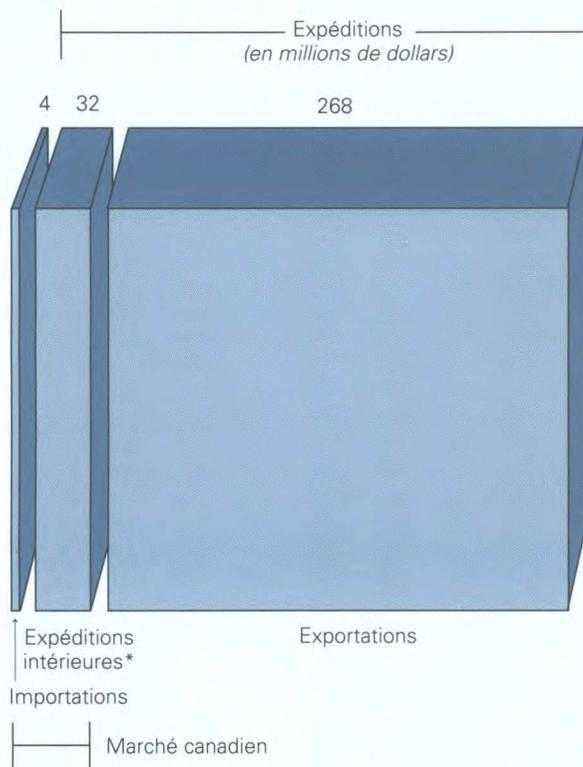
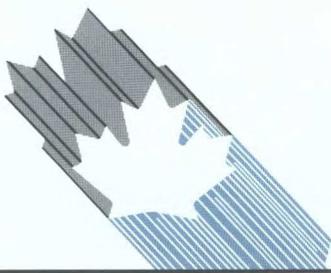
Des 260 scieries de ce secteur, environ 170 sont installées en Colombie-Britannique, assurant 90 p. 100 de la production canadienne de bardeaux de bois, soit près des deux tiers des bardeaux et la totalité des bardeaux de fente. Une dizaine d'entreprises, spécialisées dans la coupe de bois et la fabrication et servant d'intermédiaires à 50 autres entreprises, fournissent près de 80 p. 100 des exportations de la Colombie-Britannique. La concurrence est vive dans ce secteur, les marchés favorisant les entreprises dont les prix de revient sont les plus bas.

Canada



Industrie, Sciences et
Technologie Canada

Industry, Science and
Technology Canada



1986 - Importations, exportations et expéditions intérieures.

* Estimations.

En 1986, près de 90 p. 100 de la production de bardeaux de bois de la Colombie-Britannique ont été exportés aux États-Unis, notamment en Californie, le plus grand marché d'exportation de bardeaux de fente de cette province; toutefois, les bardeaux se vendent mieux au Texas et dans le nord-est des États-Unis. Les États de Washington et de l'Oregon offrent également d'importants débouchés, mais en général les bardeaux de bois qui y sont exportés sont traités au moyen d'un agent ignifuge avant d'être réexpédiés vers d'autres marchés tels que le Texas et la Californie. Hors de l'Amérique du Nord, la demande de ces matériaux est pratiquement inexistante et à peine 1 p. 100 de la production de la Colombie-Britannique est expédié outre-mer.

Les bardeaux fabriqués au Québec et au Nouveau-Brunswick ne représentent respectivement que 8 et 4 p. 100 de l'ensemble de la production canadienne. Dans ces provinces, la matière première est le cèdre blanc de l'Est, plus petit et plus jeune que le cèdre rouge de l'Ouest, et dont les propriétés diffèrent quelque peu. Environ 90 p. 100 de la production de l'Est sont expédiés vers les marchés voisins du nord-est des États-Unis pour servir surtout au revêtement des murs extérieurs, comme d'ailleurs la plupart des importations de cèdre dans cette région. Dans d'autres régions cependant, les bardeaux de cèdre rouge étant utilisés pour recouvrir les toitures, les exportations ne représentent que 1 p. 100 de la production.

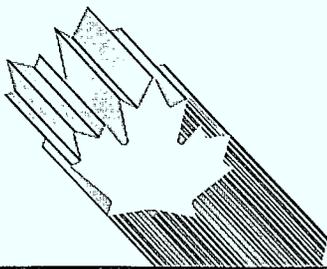
Rendement

De 1973 à 1986, la production canadienne de bardeaux de bois a augmenté d'environ 70 p. 100 en volume, pour atteindre 5,2 millions de toises (ou carrés). Cette croissance était surtout due à la forte hausse — plus de 200 p. 100 — de la production de bardeaux de fente de cèdre rouge de l'Ouest, qui est passée d'environ 1 million de toises en 1973 à quelque 3,3 millions en 1986. Au cours de la même période, la fabrication de bardeaux de cèdre rouge de l'Ouest a diminué d'environ 20 p. 100 en Colombie-Britannique, tombant de 1,6 million à 1,3 million de toises. Cette baisse résulte de la concurrence livrée par d'autres matériaux de toiture et des effets d'un tarif imposé par les États-Unis en 1986.

En effet, en juin 1986, le président des États-Unis imposait, pour 5 ans, un tarif sur les importations de bardeaux de cèdre rouge de l'Ouest, soit au départ un tarif de 35 p. 100 pour 30 mois. Les données disponibles indiquent qu'en 1987, les exportations totales de cèdre rouge vers les États-Unis ont chuté d'environ 22 p. 100 par rapport aux niveaux de 1985. Par ailleurs, certains fabricants canadiens se sont installés aux États-Unis.

Dans l'est du Canada, la production de bardeaux de cèdre blanc de l'Est a augmenté de 77 p. 100, passant de quelque 350 000 toises en 1973 à 620 000 en 1986. Les exportations, soit 90 p. 100 de la production canadienne, ont suivi la courbe de la production.

L'on ne dispose pas de données sur la production de bardeaux américains avant 1974, mais cette production aurait régressé de quelque 58 p. 100 de 1974 à 1986, pour tomber à 1,2 million de toises, surtout en raison de la pénurie de cette matière première. De 1978 à 1985, la consommation américaine de bardeaux de cèdre aurait baissé d'environ 19 p. 100, à cause de la vive concurrence d'autres matériaux de toiture et de l'application plus stricte des codes du bâtiment quant à l'utilisation de bardeaux non traités. En 1985, les fournisseurs canadiens, disposant d'une abondante matière première, ont porté leur part du marché à environ 70 p. 100 du marché américain.



Les codes du bâtiment en vigueur dans certaines villes américaines, notamment au Texas et en Californie, exigent un matériau ignifugé, ce qui restreint l'utilisation des bardeaux de bois. En retour, la hausse du prix de fabrication et d'installation des bardeaux ignifugés ont permis aux fabricants de matériaux de remplacement d'augmenter leur chiffre d'affaires. Il faut toutefois noter qu'il y a plus de 20 ans, cette industrie a mis au point des produits traités sous pression qui sont conformes, sinon supérieurs, aux normes des codes du bâtiment pour les toits ignifugés; de plus, l'augmentation du prix lié au traitement est relativement modeste comparé au prix payé pour ce matériau de luxe. Les fabricants de tuiles de béton ou de tôle et de bardeaux d'asphalte ont lancé des imitations de bardeaux de cèdre; ces produits sont plus concurrentiels en raison de leur résistance au feu et de leur coût inférieur.

En Colombie-Britannique, la structure de l'industrie s'est profondément modifiée depuis 1970. Les grandes entreprises de bardeaux, notamment celles qui comptent plus de 50 employés, ont affronté une concurrence très serrée et plusieurs ont dû fermer leurs portes. Un grand nombre de petites scieries sont entrées en production, divers facteurs ayant facilité leur démarrage : la production travaillistique, les économies d'échelle limitées, les faibles coûts d'immobilisations et l'abondance de la matière première.

Le rendement financier de l'industrie canadienne est extrêmement difficile à évaluer, car celle-ci regroupe surtout des petites entreprises privées qui ne publient pas leurs états financiers. Ces petites usines, qui ont proliféré au cours de la dernière décennie, sont rentables; en effet, leurs frais généraux — et dans certains cas les frais variables — sont faibles.

2. Forces et faiblesses

Facteurs structurels

Le calibre des usines de bardeaux varie entre le Canada et les États-Unis : certaines n'emploient que quelques personnes, d'autres plus de 50. En moyenne, les usines canadiennes seraient légèrement supérieures à leurs concurrentes américaines, en raison de leur facilité d'approvisionnement en matière première, le prix du bois ne comptant que pour environ 40 p. 100 des coûts de production.

Dans l'est du Canada, la matière première est le cèdre blanc de l'Est, qui donne un produit de couleur plus claire que le cèdre rouge de l'Ouest. En raison de la forte demande résultant de la popularité de cette essence et de son entrée en franchise aux États-Unis, l'industrie des bardeaux de cèdre de l'Est a porté sa production presque au maximum, compte tenu de la quantité de matière première trouvée sur place ou importée des régions isolées du nord-ouest du Maine. Cependant, l'absence de capitaux rend incertaine une expansion importante dans ce secteur.

Aux États-Unis, où sont écoulés plus de 90 p. 100 de la production canadienne, l'industrie américaine connaît de sérieux problèmes : il lui est difficile de s'approvisionner en cèdre rouge de l'Ouest de qualité et la production de bardeaux de cèdre de l'Est est extrêmement restreinte.

Même s'il s'agit d'une industrie travaillistique, l'embauche de main-d'œuvre ne pose pas de difficultés : le personnel peut être formé rapidement; de plus, la rémunération à la pièce et le barème des salaires sont suffisamment élevés pour attirer une main-d'œuvre compétente; enfin, les techniques sont essentiellement les mêmes de part et d'autre de la frontière.

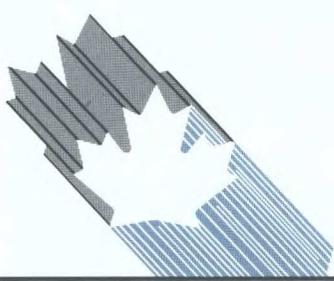
Cependant, les entreprises de ce secteur sont éloignées de leurs principaux marchés, situés au Texas, en Californie et dans le nord-est des États-Unis. Elles sont donc désavantagées sur le plan des frais de transport par rapport aux producteurs d'autres matériaux de toiture et de revêtement.

Cependant, pour le transport des bardeaux de cèdre de l'Ouest, le désavantage dû aux coûts de transport est ainsi compensé : les camions transportant ces matériaux vers le sud remontent vers l'État de Washington et la Colombie-Britannique avec des chargements de fruits et de légumes. Pour leur part, les entreprises de l'Est sont avantagées par rapport aux producteurs de la Colombie-Britannique et du nord-ouest des États-Unis, car elles sont installées près de leurs marchés du Nord-Est américain.

Bien que la plupart des fabricants expédient les bardeaux verts en ballots sanglés, certains fabriquent pour le revêtement des murs extérieurs des produits à valeur ajoutée, soit les bardeaux séchés au four, préalablement poncés ou bouvetés, coupés à l'équerre et emballés. Certains bardeaux destinés au revêtement des murs sont également vaporisés d'une couche de peinture de fond.

Facteurs liés au commerce

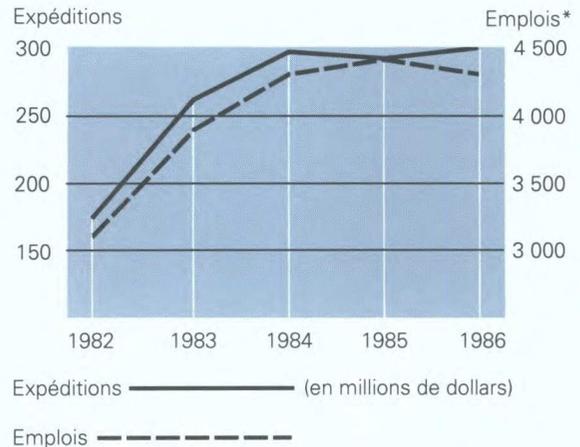
Avant juin 1986, aucun droit de douane ou autre ne faisait obstacle au commerce des bardeaux avec les États-Unis. Les normes de classification des produits étaient, et sont toujours, les mêmes. Toutefois, en raison de l'application plus stricte des codes américains du bâtiment quant à l'utilisation de bardeaux non traités pour les toitures, les constructeurs ont dû acheter des bardeaux plus coûteux traités avec un agent ignifuge ou adopter les bardeaux d'asphalte, les tuiles de béton ou les feuillards de tôle.



En 1986, suite à une pétition de l'industrie américaine des bardeaux de cèdre visant à protéger cette dernière des importations ainsi qu'à une enquête de la U.S. International Trade Commission, le président des États-Unis décidait d'imposer, pour 5 ans, un tarif sur les importations de bardeaux de cèdre rouge. Ce tarif ne s'applique pas aux autres types de bardeaux, comme les bardeaux de cèdre blanc de l'Est, fabriqués au Québec et au Nouveau-Brunswick. En juin 1986, un premier tarif de 35 p. 100 était imposé pour 30 mois. Il est prévu que ce tarif tombera à 20 p. 100 pour les 24 mois suivants et à 8 p. 100 pour les 6 derniers mois.

Aux termes de cette décision, le président des États-Unis doit annoncer, d'ici le 6 décembre 1988, si, à cette date, les barrières tarifaires seront supprimées. Les conditions du marché ainsi que le redressement de l'industrie américaine face aux importations détermineront si le tarif sera supprimé à ce moment-là ou, tel que prévu initialement, maintenu jusqu'au 6 juin 1991. Toutefois il est possible que, se prévalant de certaines dispositions de la loi, l'industrie américaine dépose une pétition demandant le maintien du tarif, à un taux inférieur à 8 p. 100, pour une période maximum de 3 ans.

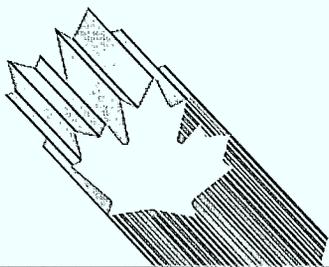
En dépit de l'application du tarif en juin 1986, le volume des exportations pour l'ensemble de l'année a été comparable à celui de 1985, car un grand volume de produits était déjà engagé dans les réseaux de distribution. Toutefois l'activité réduite dans le domaine de la coupe de bois, due à un été torride et à un long conflit de travail au cours du dernier semestre de 1986 en Colombie-Britannique, a limité l'approvisionnement en matière première pour la production de 1987 et a donc fait monter les prix. En outre, le marché favorable du bois de cèdre rouge de l'Ouest a incité un nombre croissant de scieries à acheter une partie des billes de qualité inférieure auparavant peu utilisées par l'industrie des bardeaux, entraînant également une hausse des prix. En 1985, 1986 et 1987, les mises en chantier de maisons unifamiliales aux États-Unis, un des facteurs clés de la demande, sont demeurées relativement stables.



*Estimations.

En raison de la nature complexe de cette industrie, il est difficile d'évaluer les effets du tarif de 35 p. 100 imposé par les États-Unis. Selon les données les plus récentes, les exportations canadiennes de bardeaux de fente à destination des États-Unis, au cours de 1987, étaient inférieures d'environ 12 p. 100 (326 000 toises) aux niveaux de 1985, alors que la baisse des ventes de bardeaux de cèdre rouge s'établissait à près de 43 p. 100 (593 000 toises), soit une diminution totale de 22 p. 100 des exportations de cèdre rouge. En 1987, les exportations de bardeaux de cèdre blanc de l'Est, qui ne sont pas soumises au tarif, ont augmenté d'environ 19 p. 100 (90 000 toises) par rapport aux niveaux de 1985. Malgré l'absence de statistiques à ce sujet, la production américaine de bardeaux de cèdre rouge aurait quelque peu augmenté à la suite de l'imposition du tarif; de plus, les activités de ponçage, de bouvetage et de traitement se feraient surtout aux États-Unis plutôt qu'au Canada. Dans ce contexte, plusieurs entreprises canadiennes se sont installées au sud de la frontière pour éviter de payer certains droits imposés par les États-Unis.

En vertu de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis, les États-Unis ont consolidé l'exemption antérieure de droits sur les bardeaux de cèdre rouge de l'Ouest et la rétabliront lorsque les mesures protectionnistes seront abrogées. Si l'industrie américaine devait faire une autre pétition demandant d'autres mesures protectionnistes, toute exonération proposée ne devrait pas faire baisser les importations au-dessous de la tendance générale et ce, au cours d'une période type récente et en tenant compte du facteur croissance. De plus, il faudrait que les États-Unis assurent des compensations acceptables de libéralisation des échanges, ce qui n'était pas le cas en 1986. Ces obligations, parallèlement au principe de l'arbitrage des différends prévu dans l'Accord, empêcheront sans aucun doute toute répétition éventuelle de cette disposition sur les mesures protectionnistes.



Dans les marchés de certains pays industrialisés et des pays en développement, les bardeaux canadiens, considérés comme des produits de luxe, ne sont guère en demande. Dans d'autres marchés, qui pourraient offrir de nouveaux débouchés, il faudrait sans doute une campagne de promotion très poussée pour faire connaître ce produit auprès des architectes, des constructeurs et des consommateurs.

Dans les pays de la CEE, les importations sont soumises à des droits de douane de 4,9 p. 100, mais ce n'est pas un obstacle important. En 1988, ces droits ont été suspendus temporairement pour une période indéfinie. En Grande-Bretagne, le marché du bardeau comme matériau de toiture est restreint par le code du bâtiment, mais il semble toutefois y avoir des possibilités d'expansion. Dans les autres pays de la CEE, les codes du bâtiment limitent en ville l'utilisation du bois pour les toitures, mais étant donné que la demande porte surtout sur la construction de chalets et sur la décoration intérieure, les importations ne sont pas sérieusement touchées. En Australie cependant, les codes du bâtiment et la réglementation en matière d'incendie sont un sérieux obstacle.

Facteurs technologiques

Dans l'industrie du bardeau, les procédés de fabrication remontent aux années 20 et ont peu changé jusqu'à la mise en service des fendoirs hydrauliques et des guides-dédoubleurs automatiques à la fin des années 70 et au début des années 80. Les dédoubleurs automatiques éliminent une ou deux opérations par chaîne de production de bardeaux, entraînant une forte augmentation de la productivité. L'industrie canadienne a rapidement adopté cette nouvelle technique.

La recherche, effectuée principalement par l'industrie chimique sur les agents ignifuges et les préservatifs du bois, joue un rôle important pour permettre à cette industrie de conserver sa part du marché face aux matériaux concurrents.

Autres facteurs

Étant donné qu'environ 90 p. 100 de la production de bardeaux canadiens sont expédiés vers les États-Unis, les fluctuations du taux de change entre les deux pays ont une incidence importante sur la compétitivité de l'industrie.

Une bonne gestion de la matière première est essentielle à la viabilité à long terme de cette industrie. En général, les politiques provinciales visant à maximiser le rendement des ressources exigent la coupe de billes de cèdre rouge de l'Ouest de qualité inférieure, produits que les fabricants de bardeaux peuvent ensuite transformer.

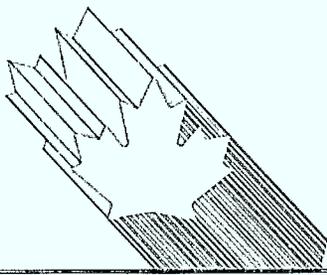
Le Conseil consultatif du secteur des forêts, composé de représentants de l'industrie, des syndicats et des établissements d'enseignement supérieur, tient le gouvernement au courant de nombreuses questions en vue de l'élaboration de politiques. Le comité fédéral-provincial de l'industrie forestière se réunit 2 fois l'an afin d'examiner les questions et les programmes de politique forestière des gouvernements fédéral et provinciaux.

3. Évolution de l'environnement

L'imposition du tarif de 35 p. 100 sur les bardeaux de cèdre de l'Ouest importés par les États-Unis a incité les marchés américains à s'approvisionner chez eux. Toutefois, l'industrie américaine n'ignore pas que les peuplements de cèdre de l'Ouest poussant aux États-Unis ne pourront pas satisfaire la demande pendant plus de 20 ans et que l'offre varie à peine en fonction de l'augmentation des cours; par conséquent, très peu d'entreprises américaines sont en mesure d'accroître leur production.

Le récent programme d'expansion des marchés des bardeaux de cèdre rouge de l'Ouest, qui reçoit l'appui du gouvernement fédéral ainsi que des industries canadienne et américaine, vise à faire valoir ce produit et à en augmenter l'utilisation aux États-Unis, pour ainsi reprendre à long terme la part du marché perdue. Ce programme est administré par la B.C. Fraser Valley Independent Shake and Shingle Producers Association, en étroite collaboration avec le Red Cedar Shingle and Handsplit Shake Bureau de Bellevue, dans l'État de Washington. La campagne d'information à ce chapitre se déroulera par l'intermédiaire de certains médias, ainsi que de rencontres entre les constructeurs, les architectes, les entrepreneurs, les agents d'assurance, les services de lutte contre les incendies, les parlementaires et les juristes. Les acheteurs de revêtements de toiture apprendront à cette occasion que les bardeaux de cèdre rouge traités sont conformes aux exigences des codes américains du bâtiment.

Les tendances actuelles limitant l'utilisation des bardeaux de bois pour les toitures résidentielles se maintiendront probablement, en raison du prix élevé de ce matériau et des risques d'incendie. Même si l'Accord de libre-échange n'a aucun effet sur les tarifs imposés par les États-Unis en 1986, les dispositions sur la nature de toute mesure restrictive amélioreront à l'avenir la sécurité d'accès au marché américain.



4. Évaluation de la compétitivité

L'industrie canadienne de bardeaux de cèdre rouge soutient la concurrence livrée par l'ouest des États-Unis, surtout pour l'approvisionnement en matière première et les prix de revient. Toutefois, l'imposition du tarif de 35 p. 100 a lourdement frappé les fabricants de la Colombie-Britannique. En 1987, les exportations ont chuté de 22 p. 100 par rapport aux niveaux de 1985, et certaines activités de valeur ajoutée ont été déplacées, passant du Canada aux États-Unis. Les fabricants de produits de remplacement en ont profité pour élargir leur part du marché. A la suite de l'élimination du tarif en 1991, l'industrie devrait retrouver la compétitivité dont elle jouissait auparavant.

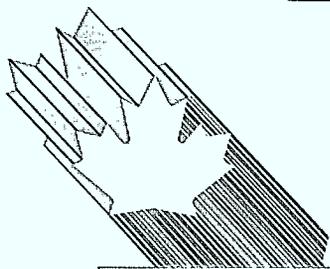
Les bardeaux de cèdre blanc de l'Est étant exempts du tarif américain, les producteurs ont su tirer parti de la situation et continueront sans doute de dominer leurs marchés. Toutefois la disponibilité de cette matière première étant limitée, les perspectives d'expansion sont relativement restreintes.

L'Accord de libre-échange n'aura pas de répercussions directes et immédiates sur cette industrie. Toutefois, à partir du 1^{er} janvier 1989, il garantira de meilleures possibilités d'accès au marché américain lorsque les mesures tarifaires actuelles ne seront plus en vigueur.

Pour de plus amples renseignements sur ce dossier, s'adresser à :

Transformation des richesses naturelles
Industrie, Sciences et Technologie Canada
Objet : Bardeaux de bois
235, rue Queen
Ottawa (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 954-3040



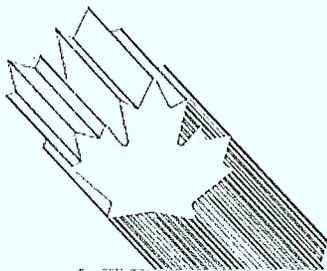
PRINCIPALES STATISTIQUES

CTI 2511 (1980)

	1973	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Établissements ^e	130	230	200	240	250	250	260
Emplois ^e	2 600	3 100	3 100	3 900	4 300	4 400	4 300
Expéditions ^e /*	90	193	176	261	298	291	300
Expéditions ^e **	3,0	3,8	3,7	4,7	5,2	5,3	5,2

STATISTIQUES COMMERCIALES

	1973	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Exportations*	80	170	156	232	265	257	268
Expéditions intérieures ^e /*	10	23	20	29	33	34	32
Importations*	n.d.	1	1	2	2	3	4
Marché intérieur ^e /*	10	24	21	31	35	37	36
Exportations (en % des expéditions)	89	88	89	89	89	88	89
Importations (en % du marché intérieur)	n.d.	4	5	6	6	8	11
Source des importations (en %)				É.-U.	CEE	Asie	Autres
			1982	100	—	—	—
			1983	100	—	—	—
			1984	100	—	—	—
			1985	100	—	—	—
			1986	100	—	—	—
Destination des exportations (en %)				É.-U.	CEE	Asie	Autres
			1982	98	2	—	—
			1983	98	2	—	—
			1984	98	2	—	—
			1985	99	1	—	—
			1986	99	1	—	—



RÉPARTITION RÉGIONNALE — Moyenne des 3 dernières années

	Atlantique	Québec	Ontario	Prairies	C.-B.
Établissements (en %)	8	25	—	—	67
Emplois (en %)	5	10	—	—	85
Expéditions (en %)	4	8	—	—	88

PRINCIPALES SOCIÉTÉS

Nom	Propriété	Emplacement
Ouest du Canada		
Anglo-American Cedar Products Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Green River Log Sales Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Watkins Sawmills Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Meeker Cedar Products Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Parker Cedar Products Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Canadian International Timber Corp.	privée	Colombie-Britannique
International Forest Products Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Fraser Cedar Products Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Inland Shake and Shingle Co. Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Vedder River Shake and Shingle Ltd.	privée	Colombie-Britannique
Est du Canada		
Maibec Industries Inc.	privée	Québec
Sovebec Inc.	privée	Québec, Nouveau-Brunswick

e Estimations.
 * Les montants indiqués sont exprimés en millions de dollars.
 ** Les montants indiqués sont exprimés en millions de toises.

Bureaux régionaux



Terre-Neuve

Parsons Building
90, avenue O'Leary
C.P. 8950
ST. JOHN'S (Terre-Neuve)
A1B 3R9
Tél. : (709) 772-4053

Île-du-Prince-Édouard

Confederation Court Mall
134, rue Kent
bureau 400
C.P. 1115
CHARLOTTETOWN
(Île-du-Prince-Édouard)
C1A 7M8
Tél. : (902) 566-7400

Nouvelle-Écosse

1496, rue Lower Water
C.P. 940, succ. M
HALIFAX
(Nouvelle-Écosse)
B3J 2V9
Tél. : (902) 426-2018

Nouveau-Brunswick

770, rue Main
C.P. 1210
MONCTON
(Nouveau-Brunswick)
E1C 8P9
Tél. : (506) 857-6400

Québec

Tour de la Bourse
800, place Victoria
bureau 3800
C.P. 247
MONTRÉAL (Québec)
H4Z 1E8
Tél. : (514) 283-8185

Ontario

Dominion Public Building
1, rue Front ouest
4^e étage
TORONTO (Ontario)
M5J 1A4
Tél. : (416) 973-5000

Manitoba

330, avenue Portage
bureau 608
C.P. 981
WINNIPEG (Manitoba)
R3C 2V2
Tél. : (204) 983-4090

Saskatchewan

105, 21^e Rue est
6^e étage
SASKATOON (Saskatchewan)
S7K 0B3
Tél. : (306) 975-4400

Alberta

Cornerpoint Building
10179, 105^e Rue
bureau 505
EDMONTON (Alberta)
T5J 3S3
Tél. : (403) 420-2944

Colombie-Britannique

Scotia Tower
9^e étage, bureau 900
C.P. 11610
650, rue Georgia ouest
VANCOUVER
(Colombie-Britannique)
V6B 5H8
Tél. : (604) 666-0434

Yukon

108, rue Lambert
bureau 301
WHITEHORSE (Yukon)
Y1A 1Z2
Tél. : (403) 668-4655

Territoires du Nord-Ouest

Precambrian Building
Sac postal 6100
YELLOWKNIFE
(Territoires du Nord-Ouest)
X1A 1C0
Tél. : (403) 920-8568

QUEEN HD 9505 . C3 I5 W3 1988
Canada, Industry, Science and
Wood shakes and shingles :

Pour obtenir des exemplaires
de ce profil, s'adresser au :

Centre des entreprises
Direction générale des
communications
Industrie, Sciences et
Technologie Canada
235, rue Queen
OTTAWA (Ontario)
K1A 0H5

Tél. : (613) 995-5771

